

VAT rules relating to taxable persons who facilitate distance sales of imported goods and the application of the special scheme for distance sales of goods imported from third territories or third countries and special arrangements for declaration and payment of import VAT

2023/0158(CNS) - 31/10/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission économique et monétaire a adopté, suivant une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), le rapport d'Olivier CHASTEL (Renew, BE) sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les règles de TVA relatives aux assujettis qui facilitent les ventes à distance de biens importés et l'application du régime spécial pour les ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers et des modalités particulières de déclaration et de paiement de la TVA à l'importation.

Pour rappel, la proposition à l'examen vise à adapter davantage le cadre de l'UE en matière de TVA en élargissant la gamme d'opérations couvertes par le guichet unique pour les importations (IOSS), le régime particulier et le régime du fournisseur présumé en supprimant le seuil de 150 EUR, qui limite actuellement leur application et leur efficacité. Par conséquent, l'IOSS pourrait servir à déclarer et à payer la TVA due sur toutes les ventes à distance de biens importés dans l'UE, quelle que soit leur valeur, à l'exception des produits soumis à accise, qui restent exclus du régime.

La commission compétente a invité le Parlement européen à approuver la proposition de la Commission sans y apporter d'amendements.